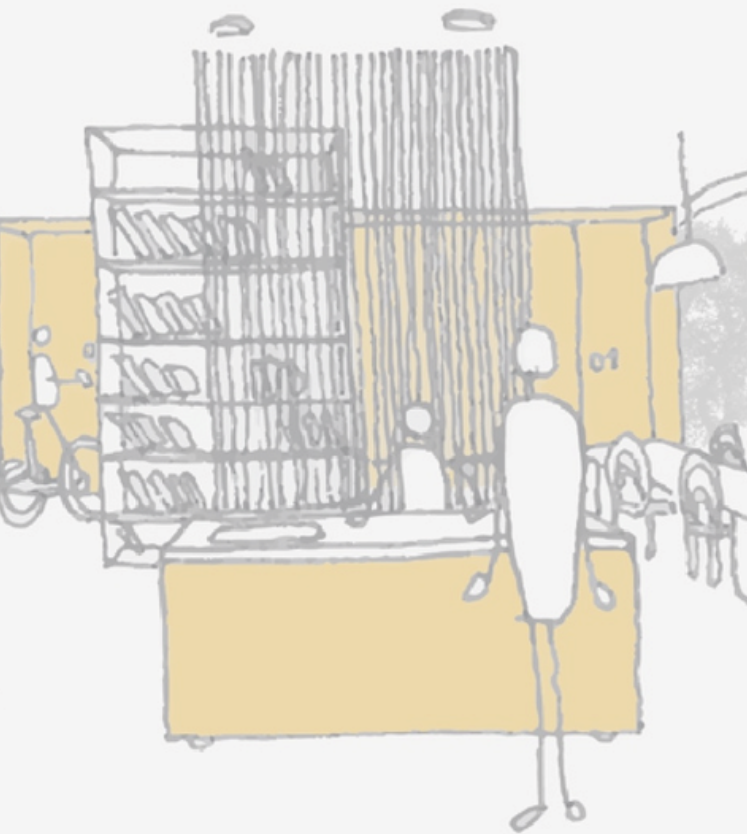


STRUCTURES INNOVANTES

Bénéficiez d'un
accélérateur pour
vos projets
innovants



2025 **APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT**



De quoi s'agit-il ?

STRUCTURES INNOVANTES, L'ACCÉLÉRATEUR DES ÉQUIPES DE SOINS ET MÉDICO-SOCIALES 3.0

L'essor de **solutions innovantes** constitue un véritable levier pour répondre aux enjeux auxquels vous êtes confrontés : transition numérique, transition écologique, difficultés d'accès aux soins, évolution des métiers... Dans ce contexte, nous souhaitons **ouvrir la possibilité au plus grand nombre de s'engager dans cette dynamique autour de projets coopératifs territoriaux.**

L'AMI permettra de retenir des équipes ou groupements candidats, qui bénéficieront d'un **accélérateur de projets innovants** vous offrant un **guidage méthodologique** et un **appui opérationnel** dans la conception ou la mise en œuvre de votre projet.

L'accélérateur vous offre la possibilité de vous faire accompagner sur des projets variés intégrant une dimension innovante :

- mise en place d'une nouvelle organisation ou l'évolution d'une organisation existante,
- déploiement d'un dispositif numérique,
- co-construction de parcours, coopérations,
- réponse aux enjeux d'accès aux soins,

L'INNOVATION POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES, LES ORGANISATIONS ET LES SERVICES

Cette nouvelle promotion mettra l'accent sur trois enjeux majeurs :

- **Le management de la transformation**, pour soutenir efficacement la mise en œuvre d'une stratégie innovante au cœur de vos établissements.
- **L'intégration concrète de l'intelligence artificielle**, soit à travers l'élaboration d'un plan d'action aligné aux objectifs stratégiques et aux priorités de votre structure, soit à travers la mise en place d'un projet ou cas d'usages précis.
→ Dans ce cas, les candidats doivent présenter une équipe projet représentative constituée d'environ 5 personnes, intégrant le chef d'établissement ou ayant explicitement son soutien.
- **L'innovation en prévention**, afin de renforcer les démarches préventives innovantes complémentaires de l'existant, renforçant la portée de la prévention.
- **Un axe libre** vous permet toujours de présenter un projet hors de ces 3 enjeux.

LE CENTRE D'INNOVATION ET D'USAGES EN SANTÉ, VOTRE LABORATOIRE D'INNOVATION

Avec qui ?

Depuis 15 ans, les acteurs de la santé et de l'autonomie, les entreprises du secteur, les fédérations professionnelles et associations de patients, s'associent pour innover ensemble et constituent le Centre d'Innovation et d'Usages en Santé (C.I.U.S.).

Grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons initié, dès 2017, un **programme de type "accélérateur" pour les usagers professionnels et associatifs porteurs de projets.**

→ COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ACCÉLÉRATEUR ?

L'AMI a pour but d'identifier les acteurs sanitaires et médico-sociaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, volontaires pour s'engager dans la mise en œuvre de projets de territoire innovants et coopératifs.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez candidater à l'accélérateur si vous êtes :

- un établissement sanitaire, médico-social,
- un regroupement de professionnels de santé, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Maison de Santé Pluri-professionnelle,
- une association œuvrant dans le champ sanitaire ou médico-social,
- une collectivité locale ou une institution publique,
- un consortium porté par un acteur cité ci-dessus, autour d'un projet commun.

Pour **bénéficier gratuitement du programme**, vous devez être **implantés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Pour les candidats issus d'une autre région, nous contacter pour connaître les modalités de participation.

Dans le cas d'un trop grand nombre de candidatures, celles-ci feront l'objet d'une priorisation par le comité de pilotage, avec un regard prioritaire sur les projets répondant aux enjeux précités.

APPORTS DU PROGRAMME

Les lauréats bénéficieront d'un programme d'accompagnement qui se décline comme suit :

- guidage méthodologique,
- co-conception et déploiement de solutions,
- ingénierie et support d'équipes projets (dont équipes de designers),
- recherche de partenaires et d'outils.

L'implication des établissements et professionnels dans le développement de leur projets innovants tout au long du programme est un facteur de succès indispensable.

CALENDRIER

Réception des candidatures : avant le vendredi 23 mai 2025 à 12h

Réponses : 2 juin 2025

Début des accompagnements : à partir du 2 juin 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 maximum

COMMENT CANDIDATER ?

Complétez le formulaire suivant avant le 23 Mai 2025 à 12h :

Cliquer [ICI](#) pour accéder au formulaire ou copiez le lien suivant :

<https://zfrmz.com/saHAhpMCCByk2GfAioVi8>



Composition du comité de pilotage : Centre d'Innovation et d'Usages en Santé, Fédération Hospitalière de France Provence-Alpes-Côte d'Azur, Unions Régionales des Professionnels de Santé Médecins Libéraux et Infirmière Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Sud, Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DEVENIR MEMBRE :



<https://www.ciusante.org/structuresinnovantes>